

Powernext® Commodities

-

Avis de Marché

-

1er novembre 2018

SOMMAIRE

TABLE DES AVIS	3
DOCUMENTS D'ADHÉSION	9
COMITE DES PRIX.....	10
REGLES DE CONDUITE - DEFINITIONS.....	11
AVIS PEGAS SPOT	12
CARACTERISTIQUES DES CONTRATS ET DES SPREADS SUR LES CONTRATS	13
TARIFS, FACTURES, TVA.....	31
HORAIRES, JOURS OUVRES ET CALENDRIERS DE NEGOCIATION.....	34
AVIS DE PARAMETRAGE.....	38
METHODOLOGIE POUR LA DETERMINATION DES REFERENCES DE PRIX PEGAS SPOT EOD.....	41
METHODOLOGIE POUR LA DETERMINATION DES REFERENCES DE PRIX PEGAS.....	48
LIMITES DE NEGOCIATION SUR PEGAS SPOT	50
SESSION D'ENCHÈRES SUR PEGAS CEGH VTP WITHIN-DAY	52

TABLE DES AVIS

Avis	Date de publication	Date d'entrée en vigueur	Contenu
COMMODITIES-2008-02	13/11/2008	26/11/2008	Powernext® Gas Spot / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2009-14	15/09/2009	24/09/2009	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2009-15	15/09/2009	24/09/2009	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD
COMMODITIES-2009-20	23/11/2009	1/12/2009	Désactivation du Segment de Marché Powernext® - Balancing GRTgaz
COMMODITIES-2010-06	26/03/2010	01/04/2010	Arrêt du Segment de Marché Powernext® - Balancing GRTgaz
COMMODITIES-2010-13	30/04/2010	01/05/2010	Powernext® Gas Spot / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2010-23	20/10/2010	21/10/2010	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2010-24	20/10/2010	21/10/2010	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD
COMMODITIES-2010-26	25/11/2010	26/11/2010	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2011-02	26/04/2011	27/04/2010	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage (Mise à jour)
COMMODITIES-2011-05	16/05/2011	25/05/2011	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage (Mise à jour)
COMMODITIES-2011-06	16/05/2011	25/05/2011	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2011-07	16/05/2011	25/05/2011	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot DAP
COMMODITIES-2011-16	14/12/2011	15/12/2011	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2011-17	14/12/2011	15/12/2011	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2011-19	21/12/2011	22/12/2012	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2012-02	09/01/2012	10/01/2012	Powernext® Energy Savings / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2012-08	22/05/2012	29/05/2012	Powernext® Energy Savings / Modification de l'Annexe Powernext® Energy Savings n°2
COMMODITIES-2012-12	26/06/2012	03/07/2012	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2012-13	26/06/2012	03/07/2012	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2012-21	25/09/2012	01/10/2012	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2012-26	10/12/2012	21/12/2012	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2012-27	10/12/2012	21/12/2012	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2013-02	30/01/2013	01/02/2013	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2013-03	30/01/2013	01/02/2013	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2013-12	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Commodities / Documents d'adhésion
COMMODITIES-2013-13	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Commodities / Comité des Prix
COMMODITIES-2013-14	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Commodities / Règles de conduite - Définitions
COMMODITIES-2013-15	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Commodities / Dispositions techniques
COMMODITIES-2013-16	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2013-17	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Tarifs, factures, TVA
COMMODITIES-2013-18	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2013-19	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD

COMMODITIES-2013-20	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot DAP
COMMODITIES-2013-21	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Energy Savings / Caractéristiques du Produit CEE
COMMODITIES-2013-22	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Energy Savings / Tarifs, factures, TVA pour les services de Powernext SA
COMMODITIES-2013-23	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Energy Savings / Mandat d'autofacturation pour les ventes de CEE
COMMODITIES-2013-24	01/08/2013	28/08/2013	Powernext® Energy Savings / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2012-25	09/08/2013	12/08/2013	Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2013-26	27/08/2013	28/08/2013	Powernext® Gas Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2013-29	22/11/2013	28/11/2013	Powernext® Gas Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2013-30	22/11/2013	28/11/2013	Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD (Mise à jour)
COMMODITIES-2013-31	22/11/2013	28/11/2013	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot DAP
COMMODITIES-2013-33	20/12/2013	23/12/2013	Powernext® Energy Savings / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2014-02	24/01/2014	27/01/2014	Powernext® Gas Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2014-05	30/04/2014	01/05/2014	Powernext® Gas Spot / Tarifs, factures, TVA
COMMODITIES-2014-12	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Commodities / Dispositions techniques
COMMODITIES-2014-13	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Gas Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2014-14	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Gas Spot / Tarifs, factures, TVA
COMMODITIES-2014-15	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Gas Spot / Jours ouvrés et calendriers de négociation
COMMODITIES-2014-16	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Gas Spot / Avis de Paramétrage
COMMODITIES-2014-17	07/07/2014	09/07/2014	Powernext® Gas Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot DAP
COMMODITIES-2014-27	17/12/2014	01/01/2015	Powernext® Commodities / Documents d'Adhésion
COMMODITIES-2014-28	17/12/2014	01/01/2015	Powernext® Commodities / Comité des Prix
COMMODITIES-2014-29	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2014-30	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA
COMMODITIES-2014-31	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation
COMMODITIES-2014-32	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2014-33	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD
COMMODITIES-2014-34	17/12/2014	01/01/2015	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS
COMMODITIES-2015-08	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2015-09	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA
COMMODITIES-2015-10	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation
COMMODITIES-2015-11	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Avis de paramétrage
COMMODITIES-2015-12	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix Powernext® Gas Spot EOD
COMMODITIES-2015-13	25/03/2015	26/03/2015	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS
COMMODITIES-2015-19	04/05/2015	05/05/2015	PEGAS Spot / Limites de négociation sur PEGAS Spot
COMMODITIES-2015-29	25/09/2015	01/10/2015	PEGAS Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits
COMMODITIES-2015-36	13/11/2015	17/11/2015	PEGAS Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits (produits localisés)
COMMODITIES-2015-37	13/11/2015	17/11/2015	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (produits localisés)
COMMODITIES-2015-41	23/12/2015	01/01/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (nouveaux tarifs)
COMMODITIES-2015-42	23/12/2015	01/01/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (calendriers 2016)
COMMODITIES-2015-43	23/12/2015	01/01/2016	PEGAS Spot / Avis de paramétrage (précisions)
COMMODITIES-2015-44	23/12/2015	01/01/2016	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (précisions)

COMMODITIES-2016-06	24/03/2016	30/03/2016	PEGAS Spot / Caractéristiques des Produits et des Spreads sur les Produits (produits localisés et horaires)
COMMODITIES-2016-07	24/03/2016	30/03/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (produits localisés et horaires)
COMMODITIES-2016-08	24/03/2016	30/03/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (produits horaires)
COMMODITIES-2016-09	24/03/2016	30/03/2016	PEGAS Spot / Avis de paramétrage (produits horaires)
COMMODITIES-2016-21	28/06/2016	01/07/2016	Powernext® Commodities / Documents d'adhésion (références)
COMMODITIES-2016-22	28/06/2016	01/07/2016	Powernext® Commodities / Comité des prix (références)
COMMODITIES-2016-23	28/06/2016	01/07/2016	Powernext® Commodities / Règles de conduite – Définitions (références)
COMMODITIES-2016-24	28/06/2016	01/07/2016	Powernext® Commodities / Systèmes d'enregistrement des intérêts hors-carnet (enregistrement de transaction)
COMMODITIES-2016-25	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Introduction des notions de Marché Réglementé et de Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-26	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (référence)
COMMODITIES-2016-27	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques des contrats et des Spreads sur les contrats (Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-28	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Introduction des notions de Marché Réglementé et de Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-29	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Non-MTF / Paramétrages et dispositions techniques (Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-30	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Non-MTF / Méthodologie de détermination du cours de clôture (Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-31	28/06/2016	01/07/2016	PEGAS Non-MTF / Heures de négociation, Jours ouvrés et Calendriers des contrats (Produits Non-MTF)
COMMODITIES-2016-54	19/09/2016	22/09/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Mise à jour des règles de TVA)
COMMODITIES-2016-55	19/09/2016	22/09/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (Modification des horaires de négociation des Spreads sur les Produits)
COMMODITIES-2016-56	19/09/2016	22/09/2016	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Mise à jour des règles de TVA)
COMMODITIES-2016-75	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Caractéristiques des contrats et des spreads sur les contrats (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-76	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-77	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (modification de l'heure d'ouverture du marché)
COMMODITIES-2016-78	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Avis de Paramétrage (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-79	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-80	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-81	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques des contrats et des Spreads sur les contrats (Ouverture du hub ETF et d'une nouvelle maturité)
COMMODITIES-2016-82	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-83	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Non-MTF / Paramétrages et dispositions techniques (Ouverture du hub ETF)
COMMODITIES-2016-84	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Non-MTF / Méthodologie de détermination du cours de clôture (Ouverture du hub ETF, d'une nouvelle maturité et modification des paramètres de calcul du cours de clôture sur NCG et GASPOOL)
COMMODITIES-2016-85	16/11/2016	17/11/2016	PEGAS Non-MTF / Horaires, jours ouvrés et calendriers des contrats (Ouverture du hub ETF, modification de l'heure d'ouverture du marché et ajout des contrats 2017)
COMMODITIES-2016-89	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot / Caractéristiques des contrats et des spreads sur les contrats (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-90	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-91	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot / Avis de Paramétrage (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-92	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-93	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Ouverture du hub CEGH VTP)

COMMODITIES-2016-94	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot/ Limites de négociation sur PEGAS Spot (Ouverture du hub CEGH)
COMMODITIES-2016-95	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Spot/ Session d'enchères sur PEGAS CEGH VTP Within-Day (Ouverture du hub CEGH)
COMMODITIES-2016-96	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques des contrats et des Spreads sur les contrats (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-97	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-98	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Non-MTF / Paramétrages et dispositions techniques (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-99	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Non-MTF / Méthodologie de détermination du cours de clôture (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-100	25/11/2016	01/12/2016	PEGAS Non-MTF / Horaires, jours ouvrés et calendriers des contrats (Ouverture du hub CEGH VTP)
COMMODITIES-2016-107	23/12/2016	23/12/2016	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (modification de dates de livraison)
COMMODITIES-2017-02	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Prise en compte des Prix Synthétiques)
COMMODITIES-2017-03	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Prise en compte des Prix Synthétiques)
COMMODITIES-2017-04	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques des contrats et des Spreads sur les contrats (Introduction de Spreads entre contrats de même maturité)
COMMODITIES-2017-05	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Commissions de négociation des Spreads entre Produits de même maturité)
COMMODITIES-2017-06	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Non-MTF / Paramétrages et dispositions techniques (Suppression d'EGIX)
COMMODITIES-2017-07	19/01/2017	24/01/2017	PEGAS Non-MTF / Méthodologie pour la détermination du cours de clôture (Prise en compte des Prix Synthétiques)
COMMODITIES-2017-08	19/01/2017	01/02/2017	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (Commissions de négociation des Transactions issues d'Intérêts Hors Carnet)
COMMODITIES-2017-09	14/02/2017	14/02/2017	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation (modification de dates de livraison)
COMMODITIES-2017-19	20/03/2017	22/03/2017	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques des contrats et des Spreads sur les contrats (Modification des pas de cotation)
COMMODITIES-2017-27	23/05/2017	31/05/2017	Powernext® Commodities / Systèmes d'Enregistrement des Intérêts Hors-Carnet (Mise en place d'un service de Limite avant Enregistrement sur l'OTC Straight Through Process)
COMMODITIES-2017-42	05/09/2017	05/09/2017	PEGAS Spot / Avis de paramétrage (Harmonisation des indices)
COMMODITIES-2017-43	05/09/2017	05/09/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Harmonisation des indices)
COMMODITIES-2017-44	05/09/2017	05/09/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Harmonisation des indices)
COMMODITIES-2017-45	05/09/2017	05/09/2017	PEGAS Spot / Session d'enchères sur PEGAS CEGH VTP Within-Day (changement de nom de l'indice de référence)
COMMODITIES-2017-54	03/11/2017	06/11/2017	PEGAS Spot / Caractéristiques des Contrats et des Spreads sur les Contrats : Modification des produits localisés français actuels et introduction des produits de gestion des congestions français (CMP). Modification des Spreads sur les Produits négociables. Modification des horaires de négociation sur ZEE (24/7)
COMMODITIES-2017-55	03/11/2017	06/11/2017	PEGAS Spot/ Tarifs, Factures, TVA : Modification des noms des Produits Locationals et CMP. Modification des Spreads sur les Produits négociables.
COMMODITIES-2017-56	03/11/2017	06/11/2017	PEGAS Spot/ Horaires, Jours ouvrés, Calendrier de Négociation : Modification des horaires d'ouvertures et de négociation.

COMMODITIES-2017-62	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Spot / Caractéristiques des contrats et des spreads sur les contrats (Introduction du hub CZ VTP)
COMMODITIES-2017-63	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Introduction du hub CZ VTP)
COMMODITIES-2017-64	05/12/2017	06/11/2017	PEGAS Spot / Horaires, Jours ouvrés, Calendrier de Négociation : Modification des horaires d'ouvertures et de négociation (Introduction du hub CZ VTP, ajout des contrats 2018)
COMMODITIES-2017-65	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Spot / Avis de paramétrage (Introduction du hub CZ VTP)
COMMODITIES-2017-66	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Introduction du hub CZ VTP)
COMMODITIES-2017-67	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Introduction du hub CZ VTP)
COMMODITIES-2017-68	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Caractéristiques Des Contrats Et Des Spreads Sur Les Contrats (modifications des spécificités des contrats éligibles i.e. Pas de cotation, Maturités des Spreads)
COMMODITIES-2017-69	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Tarifs, factures, TVA (modification des tarifs annuels et techniques)
COMMODITIES-2017-70	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Paramétrages et dispositions techniques (modification des caractéristiques du support, de l'annulation des Transactions, du cross-trading, du système)
COMMODITIES-2017-71	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Méthodologie de détermination du cours de Clôture (caractéristique de la Période de Clôture, liste des contrats et étape de calcul du Cours de Clôture)
COMMODITIES-2017-72	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Heures de négociation, jours ouvrés et calendriers des contrats (Modification du Calendrier de Négociation)
COMMODITIES-2017-73	05/12/2017	08/12/2017	PEGAS Non-MTF / Limites de Négociation (description du système de limites de négociation)
COMMODITIES-2017-74	05/12/2017	08/12/2017	Powernext® Commodities / Systemes d'enregistrement des interets hors-carnet (enregistrement de transaction)
COMMODITIES-2018-13	23/05/2018	28/05/2018	Powernext® Commodities / Modification de l'avis de marché : Suppression du Non-MTF et de l'enregistrement des intérêts hors carnet
COMMODITIES-2018-14	23/05/2018	28/05/2018	PEGAS Spot / Modification de l'avis de marché : Modifications liées aux produits CMP/Locational
COMMODITIES-2018-36	26/10/2018	01/11/2018	PEGAS Spot / Caractéristiques des contrats et des spreads sur les contrats (Fusion des zones PEG Nord et TRS)
COMMODITIES-2018-37	26/10/2018	01/11/2018	PEGAS Spot / Tarifs, factures, TVA (Fusion des zones PEG Nord et TRS)
COMMODITIES-2018-38	26/10/2018	01/11/2018	PEGAS Spot / Avis de paramétrage (Fusion des zones PEG Nord et TRS)
COMMODITIES-2018-39	26/10/2018	01/11/2018	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD (Fusion des zones PEG Nord et TRS)
COMMODITIES-2018-40	26/10/2018	01/11/2018	PEGAS Spot / Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS (Fusion des zones PEG Nord et TRS)

AVIS POWERNEXT® COMMODITIES

POWERNEXT® COMMODITIES
Notice n° COMMODITIES-2018-13
28/05/2018

DOCUMENTS D'ADHESION**POWERNEXT® COMMODITIES**
Avis n° COMMODITIES -2016-21
28/06/2016

Conformément à l'article 1.2.1.1.5 et 1.2.1.1.6 des Règles de marché Powernext® Commodities, les Postulants doivent fournir les documents suivants en vue de leur admission sur Powernext Commodities :

- le formulaire KYC (Know Your Customer – connaissance du client), dans lequel sont inclus leurs actionnaires directs et indirects, ainsi qu'une description des moyens techniques et en personnel appelés à être affectés à l'activité sur Powernext® Commodities ;
- un formulaire d'identification comprenant les informations identifiant le Postulant (notamment le lieu d'établissement du Membre et le numéro de TVA) ;
- la liste des dirigeants et autres représentants autorisés à signer l'ensemble des documents relatifs aux opérations de marché ainsi que les contrats, (signatures autorisées) ;
- une copie du rapport annuel, du Kbis ou équivalent, des statuts, et des pouvoirs des dirigeants, établis conformément à la législation nationale du Postulant.

COMITE DES PRIX**POWERNEXT® COMMODITIES**
Avis n° COMMODITIES -2016-22
28/06/2016

Conformément à l'article 1.6.4 des Règles de marché Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après les modalités de constitution et de fonctionnement du Comité des prix :

- Tout Membre peut être contacté par Powernext SAS afin de participer à un Comité des Prix, pour fournir soit un prix, soit une fourchette bid-ask ;
- Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, trois Membres au moins sont contactés par téléphone, ou par tout autre moyen, et deux réponses de la part des Membres au minimum sont nécessaires afin que le Comité des Prix soit valide ;
- Powernext SAS effectue la moyenne des informations de prix fournies par le Comité des Prix et se réserve le droit d'exclure les informations extrêmes.

Des Comités des Prix peuvent être organisés, inter alia, dans les circonstances suivantes :

- Détermination des Références de Prix, telles que définies dans l'avis de Marché sur la Méthodologie de Détermination des Références de Prix ;
- Détermination de la référence de prix pour une annulation de Transaction.

REGLES DE CONDUITE - DEFINITIONS**POWERNEXT® COMMODITIES**
Avis n° COMMODITIES-2016-23
28/06/2016

Conformément à l'article 1.2.3.2 des Règles de marché Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après les définitions des termes « manipulation de marché », « tentative de manipulation de marché » et « information privilégiée ».

« Tentative de manipulation de marché » désigne

(i) le fait d'effectuer toute Transaction, d'émettre tout Ordre pour un contrat ou d'effectuer toute autre action y relative avec l'intention de:

- donner des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le prix des Produits;
- fixer le prix d'un ou plusieurs Produits à un niveau artificiel, à moins que la personne ayant effectué la Transaction ou émis l'Ordre établisse que les raisons qui l'ont poussée à le faire sont légitimes et que cette Transaction ou cet Ordre est conforme aux pratiques de marché admises sur Powernext® Commodities ; ou
- recourir à un procédé fictif ou à toute autre forme de tromperie ou d'artifice, qui donne, ou est susceptibles de donner, des indications fausses ou trompeuses concernant la fourniture, la demande ou le prix des Produits ;

ou

(ii) le fait de diffuser des informations, que ce soit par l'intermédiaire des médias, dont l'internet, ou par tout autre moyen, dans le but de donner des indications fausses ou trompeuses sur l'offre, la demande ou le prix des Produits.

« Manipulation de marché » désigne

(i) le fait conclure une Transaction ou d'émettre un Ordre qui :

- donne ou est susceptible de donner des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le prix des Produits;
- fixe ou tente de fixer, par l'action d'une ou de plusieurs personnes agissant de manière concertée, le prix d'un ou plusieurs Produits à un niveau artificiel à moins que la personne ayant effectué la Transaction ou émis l'Ordre établisse que les raisons qui l'ont poussée à le faire sont légitimes et que cette Transaction ou cet Ordre est conforme aux pratiques de marché admises sur Powernext® Commodities; ou
- recourt ou tente de recourir à un procédé fictif ou à toute autre forme de tromperie ou d'artifice, qui donne, ou est susceptible de donner, des indications fausses ou trompeuses concernant la fourniture, la demande ou le prix des Produits ;

ou

(ii) le fait de diffuser des informations dans les médias, y compris sur l'internet, ou par tout autre moyen, qui donnent ou sont susceptibles de donner des indications fausses ou trompeuses sur l'offre, la demande ou le prix des Produits, y compris le fait de répandre des rumeurs et de diffuser des informations fausses ou trompeuses, lorsque la personne ayant procédé à une telle diffusion savait, ou aurait dû savoir, que les informations étaient fausses ou trompeuses.

« Information privilégiée » désigne une information de nature précise, qui n'a pas été rendue publique, qui concerne directement ou indirectement un ou plusieurs Produits et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible les prix de ces Produits.

AVIS PEGAS SPOT

Caractéristiques des Contrats et des Spreads sur les Contrats

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2018-36

01/11/2018

1. Produits négociables sur les zones de livraison françaises

Segment	PEGAS SPOT
Nom des Produits	PEGAS Spot PEG
Livraison (points virtuels)	PEG (GRTgaz et Teréga)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») à 25°C
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MWh/jour
Volume d'un contrat	1 MWh/jour
Taille minimale d'un lot	240 contrats (i.e. Volume min. = 240 MWh/jour)
Pas de Volume	10 contrats (i.e. incrément volume = 10 MWh/jour)
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales
Pas de cotation	0,025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MWh/jour) x nombre de jour de livraison des contrats
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

Segment	PEGAS SPOT
Nom des Produits	PEGAS Spot PEG 1MWh/jour
Livraison (points virtuels)	PEG (GRTgaz et Teréga)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») à 25°C
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MWh/jour
Volume d'un contrat	1 MWh/jour
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MWh/jour)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MWh/jour)
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales
Pas de cotation	0,025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MWh/jour) x nombre de jour de livraison des contrats
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

Segment	PEGAS SPOT
Nom des Produits	PEGAS Spot GRTgaz Teréga PEG
Livraison (points virtuels)	PEG (GRTgaz & Teréga)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») à 25°C
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MWh/jour
Volume d'un contrat	1 MWh/jour
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MWh/jour)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MWh/jour)
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales
Pas de cotation	0,025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MWh/jour) x nombre de jour de livraison des contrats
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	<p>Pour ces Produits, toutes les transactions conduisent à une livraison Physique, cependant des règles spéciales s'appliquent concernant la Livraison.</p> <p>Si une transaction est effectuée en dehors de la période de temps correspondant à une consultation initiée par GRTgaz ou Teréga, les acteurs de marché n'ont aucune obligation spécifique, et la transaction est simplement nommée par ECC sur le point virtuel, conformément aux processus standard.</p> <p>Néanmoins, si la transaction est effectuée pendant la période de temps correspondant à une consultation initiée par GRTgaz ou Teréga, alors des procédures spécifiques s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nomination classique sera effectuée par ECC sur le point virtuel conformément aux processus standard. - Cependant, en plus de cela, les acteurs de marché devront se conformer à des obligations spécifiques envers GRTgaz et Teréga, comprenant l'obligation de notifier eux-mêmes ou via une entité tierce provenant du même groupe, le gestionnaire de réseau de transport (GRT concerné par e-mail et l'obligation de renommer sous certaines contraintes sur un ou plusieurs points physiques listé(s) par le GRT concerné dans sa notification initiant la consultation. <p>La période de temps correspondant à une consultation est d'une heure. Cette période démarre lorsque l'e-mail initiant la consultation est envoyé par le GRT.</p> <p>La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.</p> <p>Compte tenu des spécificités de ces Produits, Powernext SAS pourra être amenée à communiquer à GRTgaz, sur sa demande, des informations relatives à une Transaction donnée. Une telle communication est faite conformément à l'article 1.2.5.6 des Règles de Marché Powernext® Commodities.</p>

Segment	PEGAS SPOT
Nom des Produits	PEGAS Spot GRTgaz Teréga PEGDownstream
Livraison (points virtuels)	PEG (GRTgaz & Teréga)
Produits Négociables	WD (Within Day)
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») à 25°C
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MWh/jour
Volume d'un contrat	1 MWh/jour
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MWh/jour)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MWh/jour)
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales
Pas de cotation	0,025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MWh/jour) x nombre de jour de livraison des contrats
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	<p>Pour ces Produits, toutes les transactions conduisent à une livraison Physique, cependant des règles spéciales s'appliquent concernant la Livraison.</p> <p>Si une transaction est effectuée en dehors de la période de temps correspondant à une consultation initiée par GRTgaz ou Teréga, les acteurs de marché n'ont aucune obligation spécifique, et la transaction est simplement nominée par ECC sur le point virtuel, conformément aux processus standard.</p> <p>Néanmoins, si la transaction est effectuée pendant la période de temps correspondant à une consultation initiée par GRTgaz ou Teréga, alors des procédures spécifiques s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nomination classique sera effectuée par ECC sur le point virtuel conformément aux processus standard. - Cependant, en plus de cela, les acteurs de marché devront se conformer à des obligations spécifiques envers GRTgaz et Teréga, comprenant l'obligation de notifier, eux-mêmes ou via une entité tierce provenant du même groupe, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) concerné par e-mail et l'obligation de renommer sous certaines contraintes sur un ou plusieurs points physiques listé(s) par le GRT concerné dans sa notification initiant la consultation. <p>La période de temps correspondant à une consultation est d'une heure. Cette période démarre lorsque l'e-mail initiant la consultation est envoyé par le GRT.</p> <p>La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.</p> <p>Compte tenu des spécificités de ces Produits, Powernext SAS pourra être amenée à communiquer à GRTgaz, sur sa demande, des informations relatives à une Transaction donnée. Une telle communication est faite conformément à l'article 1.2.5.6 des Règles de Marché Powernext® Commodities.</p>

2. Produits négociables sur les zones de livraison belges

Segment	PEGAS Spot	
Nom des Produits	PEGAS Spot ZTP	PEGAS Spot ZTPL
Livraison (points virtuels)	ZTP (Fluxys)	ZTP L (Fluxys)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)	
Description du produit	ZTP : Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») ZTPL : Gaz naturel à bas pouvoir calorifique (dit de « type L »)	
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.	
Unité de volume des contrats	MW	
Volume d'un contrat	1 MW	
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)	
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)	
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales	
Pas de cotation	0,025 €/MWh	
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)	
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.	
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.	

Segment	PEGAS SPOT
Nom des Produits	PEGAS Spot ZEE
Livraison (points virtuels)	ZEE (Fluxys)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés sur PEGAS Spot ZEE
Unité de volume des contrats	Kilotherms per day (kth/d) (1 therm = 29.3071 kilowatt hours)
Volume d'un contrat	1 kth/d ou 1,000 therms/day
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1,000 therms/day)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Min Volume = 1,000 therms/day)
Unité de cotation	GBP pence/therm (p/th) à 3 décimales
Pas de cotation	GBP 0.005 p/th
Volume total échangé	= Nombre de contrats x volume d'un contrat (1,000 therms/day) x nombre de jours de livraison
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point physique spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

3. Produits négociables sur les zones de livraison allemandes

Segment	PEGAS Spot		
Nom des Produits	PEGAS Spot NCG	PEGAS Spot NCG-L*	PEGAS Spot NCG-H*
Livraison (points virtuels)	NCG (NetConnect Germany)		
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day) HR (Hourly)		WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	NCG : Gaz naturel, quelle que soit sa qualité (L ou H) NCG H : Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») NCG L : Gaz naturel à bas pouvoir calorifique (dit de « type L »)		
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés sur PEGAS Spot NCG, PEGAS Spot NCG-H, PEGAS Spot NCG-L		
Unité de volume des contrats	MW		
Volume d'un contrat	1 MW		
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)		
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)		
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales		
Pas de cotation	0,025 €/MWh		
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)		
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.		
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET. Pour les produits Hourly cependant, la livraison a lieu sur une heure individuelle. * Les Membres traitant sur les contrats PEGAS Spot NCG-L and NCG-H se soumettent aux obligations de livraison physiques supplémentaires imposées par l'Organisme de Livraison correspondant.		

Segment	PEGAS Spot						
Nom des Produits	PEGAS Spot NCG-H North*	PEGAS Spot NCG-H South*	PEGAS Spot NCG-H Mid*	PEGAS Spot NCG-L West*	PEGAS Spot NCG-L East*	PEGAS Spot NCG-L Elten*	PEGAS Spot NCG-L Vreden*
Zone	NCG-H North	NCG-H South	NCG-H Mid	NCG-L West	NCG-L East	NCG-L Elten	NCG-L Vreden
Livraison (points virtuels)	NCG (NetConnect Germany)						
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)					HR (Hourly)	
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») Gaz naturel à bas pouvoir calorifique (dit de « type L »)						
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.						
Unité de volume des contrats	MW						
Volume d'un contrat	1 MW						
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)						
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)						
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales						
Pas de cotation	0,025 €/MWh						
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)						
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.						
Livraison	<p>Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques sur la zone spécifique mentionnée dans le nom du Produit.</p> <p>La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré.</p> <p>Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.</p> <p>Pour les produits Hourly cependant, la livraison a lieu sur une heure individuelle.</p> <p>* Les Membres traitant sur les contrats PEGAS Spot NCG-L and NCG-H se soumettent aux obligations de livraison physiques supplémentaires imposées par l'Organisme de Livraison correspondant.</p> <p>Compte tenu des spécificités de ces Produits, Powernext SAS pourra être amenée à communiquer à NCG sur sa demande, des informations relatives à une Transaction donnée. Une telle communication est faite conformément à l'article 1.2.5.6 des Règles de Marché Powernext® Commodities.</p>						

Segment	PEGAS Spot		
Nom des Produits	PEGAS Spot GASPOOL	PEGAS Spot GASPOOL-L*	PEGAS Spot GASPOOL-H*
Livraison (points virtuels)	GASPOOL (GASPOOL Balancing Services)		
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day) HR (Hourly)		WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	GASPOOL : Gaz naturel, quelle que soit sa qualité (L ou H) GASPOOL H : Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») GASPOOL L : Gaz naturel à bas pouvoir calorifique (dit de « type L »)		
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés sur PEGAS Spot GASPOOL, PEGAS Spot GASPOOL-H et PEGAS Spot GASPOOL-L		
Unité de volume des contrats	MW		
Volume d'un contrat	1 MW		
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)		
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)		
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales		
Pas de cotation	0,025 €/MWh		
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)		
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.		
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET. Pour les produits Hourly cependant, la livraison a lieu sur une heure individuelle. * Les Membres traitant sur les contrats PEGAS Spot GASPOOL-L and GASPOOL-H se soumettent aux obligations de livraison physiques supplémentaires imposées par l'Organisme de Livraison correspondant.		

Segment	PEGAS Spot					
Nom des Produits	PEGAS Spot GASPOOL Ontras H-Gas*	PEGAS Spot GASPOOL GuD H-Gas*	PEGAS Spot GASPOOL Gascade H-Gas*	PEGAS Spot GASPOOL GuD L-Gas*	PEGAS Spot GASPOOL GTG Nord L-Gas*	PEGAS Spot GASPOOL Nowega L-Gas*
Zone	Ontras H	GuD H	Gascade H	GuD L	GTG Nord L	Nowega L
Livraison (points virtuels)	GASPOOL (GASPOOL Balancing Services)					
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)					
Description du produit	Gaz naturel à haut pouvoir calorifique (dit de « type H ») Gaz naturel à bas pouvoir calorifique (dit de « type L »)					
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.					
Unité de volume des contrats	MW					
Volume d'un contrat	1 MW					
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)					
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)					
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales					
Pas de cotation	0,025 €/MWh					
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)					
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.					
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques sur la zone spécifique mentionnée dans le nom du Produit. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET. * Les Membres traitant sur les contrats PEGAS Spot GASPOOL-L and GASPOOL-H se soumettent aux obligations de livraison physiques supplémentaires imposées par l'Organisme de Livraison correspondant. Compte tenu des spécificités de ces Produits, Powernext SAS pourra être amenée à communiquer à GASPOOL, sur sa demande, des informations relatives à une Transaction donnée. Une telle communication est faite conformément à l'article 1.2.5.6 des Règles de Marché Powernext® Commodities.					

4. Produits négociables sur les zones de livraison hollandaises

Segment	PEGAS Spot
Nom des produits	PEGAS Spot TTF
Livraison (points virtuels)	TTF (Gasunie Transport Services B.V.)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day) HR (Hourly)
Description du produit	TTF : Gaz naturel, quelle que soit sa qualité (L ou H)
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MW
Volume d'un contrat	1 MW
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Volume min. = 1 MW)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. incrément volume = 1 MW)
Unité de cotation	€/MWh, à 3 décimales
Pas de cotation	0,025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET. Pour les produits Hourly cependant, la livraison a lieu sur une heure individuelle.

5. Produits négociables sur la zone de livraison anglaise

Segment	PEGAS SPOT
Nom des produits	PEGAS Spot NBP
Livraison (points virtuels)	NBP (National Grid)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	Kilotherms per day (kth/d) (1 therm = 29.3071 kilowatt hours)
Volume d'un contrat	1 kth/d ou 1,000 therms/day
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1,000 therms/day)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Min Volume = 1,000 therms/day)
Unité de cotation	GBP pence/therm (p/th) à 3 décimales
Pas de cotation	GBP 0.005 p/th
Volume total échangé	= Nombre de contrats x volume d'un contrat (1,000 therms/day) x nombre de jours de livraison
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point physique spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

6. Produits négociables sur la zone de livraison danoise

Segment	PEGAS SPOT
Nom des produits	PEGAS Spot ETF
Livraison (points virtuels)	ETF (Energinet.dk)
Produits Négociables	WD (Within Day) DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MW
Volume d'un contrat	1 MW
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1 MW)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Volume Tick = 1 MW)
Unité de cotation	€/MWh, 3 decimal digits
Pas de cotation	0.025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

7. Produits négociables sur la zone de livraison autrichienne

Segment	PEGAS SPOT
Nom des produits	PEGAS Spot CEGH VTP
Livraison (points virtuels)	CEGH VTP (Central European Gas Hub AG)
Produits Négociables	WD (Within Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MW
Volume d'un contrat	1 MW
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1 MW)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Volume Tick = 1 MW)
Unité de cotation	€/MWh, 3 decimal digits
Pas de cotation	0.025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.
Sessions de trading	Sessions de trading continues et d'enchères (toutes les dernières 15 minutes de chaque heure)
Types d'ordres disponibles	Ordres "Limit", "Must Be Filled", "Market To Limit", "Fill or kill" et "Fill and kill"
Conditions de Prix Limite pour les Ordres en Carnet d'Ordres	A l'exception de la règle générale énoncée dans les Règles de Marché, les Ordres « Limit », « Fill or Kill » et « Fill and Kill » ne font pas l'objet des conditions restrictives indiquées dans les Règles de Marché « Protection du Bid/Ask ». Si un ordre dans le Carnet d'Ordre est posté, dans le cas d'un achat, à un prix plus élevé que le meilleur prix d'un ordre opposé dans le Carnet d'Ordre, ou dans le cas d'une vente, à un prix plus faible que le meilleur prix d'un ordre opposé dans le Carnet d'Ordre, l'Ordre sera exécuté au meilleur Prix Limite disponible.

Segment	PEGAS SPOT
Nom des produits	PEGAS Spot CEGH VTP
Livraison (points virtuels)	CEGH VTP (Central European Gas Hub AG)
Produits Négociables	DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MW
Volume d'un contrat	1 MW
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1 MW)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Volume Tick = 1 MW)
Unité de cotation	€/MWh, 3 decimal digits
Pas de cotation	0.025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

8. Produits négociables sur la zone de livraison tchèque

Segment	PEGAS SPOT
Nom des produits	PEGAS CEGH Spot CZ VTP
Livraison (points virtuels)	CZ VTP (NET4GAS)
Produits Négociables	DA (Day-Ahead) WE (Week-End) SAT (Saturday) SUN (Sunday) BH (Bank Holiday) ID (Individual Day)
Description du produit	Gaz naturel aux conditions définies par le TSO de la zone de livraison concernée
Prix négatifs	Les prix négatifs ne sont pas autorisés.
Unité de volume des contrats	MW
Volume d'un contrat	1 MW
Taille minimale d'un lot	1 contrat (i.e. Min Volume = 1 MW)
Pas de Volume	1 contrat (i.e. Volume Tick = 1 MW)
Unité de cotation	€/MWh, 3 decimal digits
Pas de cotation	0.025 €/MWh
Volume total échangé	= nombre de contrat x volume d'un contrat (1 MW) x nombre d'heures de livraison du contrat (en tenant compte des passages aux heures d'été et d'hiver)
Remplacement à des fins de compensation	Immédiatement après une transaction, chaque contrat WE et BH seront remplacés par les contrats journaliers correspondant de manière à ce que la période de livraison couverte soit la même.
Livraison	Tous les contrats donnent lieu à des livraisons physiques au point virtuel spécifié du réseau de transport de gaz. La livraison a lieu chaque jour calendaire de la période de livraison du contrat considéré. Pour un jour J donné de la période de livraison, la livraison débute en J à 06:00 am CET et se termine en J+1 à 06:00 am CET.

9. Spreads sur les Produits négociables

Powernext offre à la Négociation des Spreads entre certains des Produits listés sur ses Segments de marché. La négociation sur ces Spreads se traduit par un achat (respectivement une vente) sur le Premier Produit listé et une vente (respectivement un achat) sur le Second Produit listé.

Les Spreads sur ces Produits sont les suivants et sont disponibles pour les échéances détaillées ci-dessous :

PEGAS Spot GRTgaz Teréga PEG Downstream / PEGAS Spot GRTgaz Teréga PEG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day
PEGAS Spot PEG / PEGAS Spot ZTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot PEG / PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot PEG / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot GASPOOL / PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot GASPOOL / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot NCG / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot NCG L / PEGAS Spot NCG H	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot GASPOOL L / PEGAS Spot GASPOOL H	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot NCG L / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot GASPOOL L / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ZTP / PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ZTP / PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ZTP / PEGAS Spot GASPOOL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ZEE / PEGAS Spot NBP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ETF/PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ETF/PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot ETF/PEGAS Spot GASPOOL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Within-Day ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot CEGH VTP/PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Individual Day
PEGAS Spot CEGH VTP/PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS Spot CEGH VTP/PEGAS Spot GASPOOL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS CEGH Spot CZ VTP/PEGAS Spot TTF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS CEGH Spot CZ VTP/PEGAS Spot NCG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS CEGH Spot CZ VTP/PEGAS Spot GASPOOL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day
PEGAS CEGH Spot CZ VTP/PEGAS Spot CEGH VTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Day-Ahead ▪ Week-End ▪ Saturday ▪ Sunday ▪ Bank Holiday ▪ Individual Day

Tarifs, Factures, TVA

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2018-37

01/11/2018

Article 1. Redevances annuelles

1- Redevance membership annuelles

Les redevances membership annuelles sur PEGAS Spot sur les Zones de Livraison suivantes

- **Allemagne** : NCG, NCG H&L, GASPOOL, GPL H&L, GPL Locationals¹, NCG Locationals²
- **Belgique** : ZTP, ZTPL, ZEE
- **France** : PEG, GRTgaz Teréga Locationals³
- **Pays-Bas** : TTF
- **Royaume-Uni** : NBP

sont déterminées en fonction des pays compris dans la souscription du membre,

- | | |
|-----------------------|------------|
| (1) Deux pays | EUR 9,000 |
| (2) Plus de deux pays | EUR 15,000 |

Les redevances annuelles comprennent l'accès à PEGAS Spot, PEGAS OTF et PEGAS Regulated Market pour les pays choisis par le membre :

- Le montant total des redevances membership annuelles doit être limité à EUR 9,000 pour les membres qui ont choisi l'option 1.
- Le montant total des redevances membership annuelles doit être limité à EUR 15,000 pour les membres qui ont choisi l'option 2.

Pour les options (1) et (2), la première année de redevances membership annuelles sera gratuite pour les nouveaux membres. De plus, un Membre ayant choisi une souscription à « 2 pays » passera pour la première fois à une souscription « plus de 2 pays » sans payer la différence entre les deux souscriptions pendant 12 mois.

(3) La redevance annuelle PEGAS Spot pour le **Danemark**, zone de livraison ETF, s'élève à EUR 10,000.

Pour le Danemark, si les membres ont un accès multiple à PEGAS Spot, PEGAS OTF et PEGAS Regulated Market, le montant total des redevances membership annuelles doit être limité à EUR 10,000.

Pour le Danemark en 2017, souscription (3), la première année de redevances membership annuelles sera gratuite pour les nouveaux membres.

(4) La redevance annuelle PEGAS Regulated Market pour l'**Autriche**, zone de livraison CEGH VTP, s'élève à EUR 15,200.

Pour l'Autriche, si les membres ont un accès multiple à PEGAS Spot, PEGAS OTF et PEGAS Regulated Market, le montant total des redevances membership annuelles doit être limité à EUR 15,200.

Les membres admis sur le hub CEGH VTP pour permettre l'équilibrage, sans licence utilisateur, sont considérés comme Membres Passifs et bénéficient d'un membership fee réduit sur le hub CEGH VTP (4) s'élevant au montant de 10 000 euros.

(5) La redevance annuelle PEGAS Regulated Market pour la République Tchèque, zone de livraison CZ VTP, s'élève à EUR 4,200.

Si les membres ont un accès à PEGAS Spot CEGH VTP, PEGAS OTF CEGH VTP ou PEGAS Regulated Market CEGH VTP en ayant souscrit à l'option (4), la redevance annuelle pour l'option (5) est réduite à EUR 3,000.

2- Redevances annuelles pour les Membres Compensateurs

Les redevances membership annuelles seront limitées à 4000 Euros pour les membres Compensateurs qui ne traitent pour leur compte propre qu'en cas de défaillance d'un de leurs clients. Cette redevance réduite n'ouvre droit, pour le Membre Compensateur, qu'à une seule licence de négociation qui n'est activable que pour gérer la position d'un client défaillant.

3- Autres redevances annuelles

Une redevance technique annuelle de 1800 euros par an sera facturée pour chaque licence utilisateur. Cette redevance sera identique pour les licences 'downstream account', pour les utilisateurs de Trayport Trading Gateway.

Les membres Passifs admis sur le hub CEGH VTP pour permettre l'équilibrage par l'Organisme de Livraison Autrichien seront facturés 1800 euros de frais de gestion.

¹GASPOOL Ontras H-Gas, GASPOOL GuD H-Gas, GASPOOL Gascade H-Gas, GASPOOL GuD L-Gas, GASPOOL GTG Nord L-Gas, GASPOOL Nowega L-Gas

²NCG H North, NCG H South, NCG H Mid, NCG L West, NCG L East, NCG L Elten, NCG L Vreden.

³GRTgaz Teréga PEG, GRTgaz Teréga PEG Downstream

Une redevance technique annuelle de 750 euros sera facturée aux utilisateurs « shift traders»⁴.

4- Facturation

Les redevances annuelles (membership et techniques) sont facturées mensuellement aux Membres et sont appelées au terme de chaque mois civil. Les redevances annuelles membership sont constatées au premier de chaque mois à partir de l'entrée en activité du Membre. Les redevances annuelles techniques sont constatées au 31 de chaque mois à partir de l'entrée en activité du Membre.

Les factures qu'émet Powernext SAS sont sous forme électroniques. Elles sont disponibles sur un serveur FTP, accessible en SFTP et via une page web https, dont les coordonnées sont communiquées aux membres. Les frais de Membership CEGH VTP et CZ VTP seront envoyés par Central European Gas Hub AG au nom de Powernext.

Les membres peuvent, sur demande expresse et écrite, demander à Powernext SAS de recevoir des exemplaires papiers des factures en faveur de Powernext SAS.

Article 2. Montant des Commissions de Négociation pour les produits Spot

1- Commissions de Négociations

Les Commissions de Négociation sont dues par MWh ou par Therms de gaz sous-jacent, sur les volumes négociés, en fonction de l'unité de négociation du contrat.

Pour une Transaction portant sur un Produit simple, les Commissions de Négociation s'élèvent à :

TTF	0,005 Euros par MWh
PEG, ZTP, ZTP L	0,01 Euros par MWh
NCG, GASPOOL Within-Day	0,015 Euros par MWh
NCG, GASPOOL (autres maturités)	0,005 Euros par MWh
NBP, ZEE	GBP 0,0015 Pence par Therm
GRTgaz Teréga PEG, GRTgaz Teréga PEG Downstream	EUR 0,03 par MWh
GASPOOL Ontras H-Gas, GASPOOL GuD H-Gas, GASPOOL Gascade H-Gas, GASPOOL GuD L-Gas, GASPOOL GTG Nord L-Gas, GASPOOL Nowega L-Gas	EUR 0,03 par MWh
NCG H North, NCG H South, NCG H Mid,	EUR 0,03 par MWh

⁴Le « shift trader » est le négociateur d'une société, dont l'organisation nécessite une équipe de négociateurs disponible 24/7 pour répondre aux besoins physiques de la société en gaz naturel. Ce type de compte est uniquement disponible sur les produits Spot, les négociateurs travaillent en alternance et seulement ceux d'astreinte se connectent et/ou sont

NCG L West, NCG L East,	
TTF Hourly	EUR 0,03 par MWh
NCG, GASPOOL Hourly	EUR 0,03 par MWh
NCG L Elten, NCG L Vreden Hourly	EUR 0,03 par MWh
ETF	EUR 0.02 par MWh
CEGH VTP Hourly	EUR 0.01 per MWh
CEGH VTP Other maturities	EUR 0.005 per MWh
CZ VTP	EUR 0.005 per MWh

Pour une Transaction portant sur un Spread de Produits, seules les Commissions de Négociation correspondant au Premier Produit sous-jacent du Spread de Produits sont applicables.

Pour une Transaction portant sur un Ordre Induit, seules les Commissions de Négociation correspondant à l'instrument sur lequel portait l'Ordre Induit qui a été exécuté sont applicables.

Les Commissions de Négociation sont calculées par mois civil. Elles sont facturées aux Membres le dernier jour de chaque mois.

2- Frais d'annulation

Les frais administratifs relatifs à l'annulation de Transactions sur PEGAS Spot par Powernext SAS sur demande d'un Membre s'élèvent à 500 € pour les produits négociés en Euros. Ils sont facturés par demande d'annulation, y compris lorsque cette demande porte sur plusieurs Transactions.

Les frais administratifs relatifs à l'annulation de Transactions sur PEGAS Spot par Powernext SAS sur demande d'un Membre s'élèvent à GBP 400 pour les produits négociés en GBP. Ils sont facturés par demande d'annulation, y compris lorsque cette demande porte sur plusieurs Transactions.

Pour l'annulation d'une Transaction portant sur un Spread de Produits ou un Ordre Induit, les frais ne sont facturés que sur une des transactions résultantes. Ces frais sont facturés à la seule partie demanderesse.

L'annulation de multiples Transactions simultanées portant sur la même maturité sera facturée une seule fois, avec les frais applicables à la Transaction au volume le plus important.

3- Facturation

actifs en même temps. Powernext se réserve le droit de vérifier si les comptes de négociation « shift » enregistrés dans le système de négociation sont conformes à cette définition et, le cas échéant, de remplacer les comptes ne la respectant pas par des comptes de négociation « non-shift ».

Les frais visés au présent article sont facturés mensuellement aux Membres et sont inclus dans les factures mentionnées à l'article 2.

Les factures qu'émet Powernext SAS sont sous forme électroniques. Elles sont disponibles sur un serveur FTP, accessible en SFTP et via une page web https, dont les coordonnées sont communiquées aux membres. Les frais de Membership CEGH VTP et CZ VTP seront envoyés par Central European Gas Hub AG au nom de Powernext.

Les membres peuvent, sur demande expresse et écrite, demander à Powernext SAS de recevoir des exemplaires papiers des factures en faveur de Powernext SAS.

Article 3. Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les commissions

Les frais mentionnés aux articles 1 à 2 de cette annexe sont assimilés à une prestation de service (art. 256 IV du Code Général des Impôts). Conformément aux articles 259-1 du Code Général des Impôts et 44 de la Directive 2006/112/EC, le lieu de délivrance de la prestation de service est défini comme le lieu d'établissement du preneur, bénéficiaire des services, pour l'assujettissement à la TVA. Ils sont soumis à la TVA française au taux de 20% si le preneur est établi en France ou est

l'établissement français d'une société étrangère. Ils ne sont pas soumis à TVA si le preneur est assujetti à la TVA dans un autre Etat-membre de l'Union européenne (auquel cas la TVA est due par le preneur dans l'état membre dans lequel la taxe est due conformément à l'Article 196 de la Directive 2006/112/CE) ou s'il est établi en-dehors de la communauté européenne. De plus, le preneur reconnaît qu'il lui incombe de calculer la TVA conformément à la loi fiscale applicable dans l'Etat dans lequel il est établi. Le Preneur garantit Powernext en cas de non-respect de ses obligations fiscales vis-à-vis d'un état.

Article 4. Règlement

Les frais mentionnés aux articles 1 à 3 sont dus le jour de réception de l'exemplaire électronique de la facture, et collectés par ECC dans les jours suivants. ECC reverse ces frais en totalité à Powernext SAS.

Tout retard de paiement engendre de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire une indemnité forfaitaire de 40€ par facture pour frais de recouvrement (art. L 441-3 Code de commerce) en sus des indemnités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture.

Horaires, Jours ouvrés et Calendriers de négociation

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot Avis n° COMMODITIES-2017-64 08/12/2017

I. HORAIRES

1 Horaires d'ouverture du Carnet D'Ordres

Conformément à l'article 2.4.3 des règles de marché de Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après les horaires d'ouverture du Carnet d'Ordres :

- Le Carnet d'Ordres est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sauf pour les Produits CZ VTP, CZ VTP/TTF, CZ VTP/NCG, CZ VTP/GPL et CZ VTP/CEGH VTP, pour lesquels il est ouvert de 8:00 am CET à 6:00 pm CET, les jours ouvrés PEGAS, tels que définis ci-dessous.
- Les produits sont disponibles à la négociation de 3:00 am CET le premier jour de négociation du Produit à 3:00 am le jour suivant le dernier jour de négociation, à l'exception des produits Within-Day qui sont disponibles à la négociation de 2:00 am CET le premier jour de négociation du Produit à 2:00 am CET le jour suivant et à l'exception des produits Hourly qui sont disponibles à la négociation 27 heures à l'avance jusque 3 heures avant le début de la période de livraison.

2 Horaires de la session de Négociation

Conformément aux articles 1.4.2.4 et 2.4.3 des règles de marché de Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après les horaires de négociation de PEGAS Spot :

- Les négociations sont ouvertes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sauf pour les Produits CZ VTP, CZ VTP/TTF, CZ VTP/NCG, CZ VTP/GPL et CZ VTP/CEGH VTP, pour lesquels elles sont ouvertes de 8:00 am CET à 6:00 pm CET, les jours ouvrés PEGAS, tels que définis ci-dessous.

II. JOURS OUVRÉS ET JOURS NON OUVRÉS DE PEGAS SPOT

Les jours ouvrés de PEGAS Spot correspondent à l'intégralité des jours du calendrier, à l'exception des jours suivants :

Jours non-ouvrés de Powernext jusqu'en 2018

Le Substitut du jour de Noël	Lundi 25 Décembre 2017
Le « Boxing Day » (le jour ouvré suivant Noël)	Mardi 26 Décembre 2017
Le Jour de l'An (1er Janvier)	Lundi 1er Janvier 2018
Le Vendredi Saint	Vendredi 30 Mars 2018
Le Lundi de Pâques	Lundi 2 Avril 2018
Le « Early May Bank Holiday » (premier lundi de Mai)	Lundi 7 Mai 2018
Le « Spring Bank Holiday » (usuellement dernier lundi de Mai)	Lundi 28 Mai 2018
Le « Summer Bank Holiday » (dernier lundi d'Août)	Lundi 27 Août 2018
Le Substitut du jour de Noël	Mardi 25 Décembre 2018
Le « Boxing Day » (le jour ouvré suivant Noël)	Mercredi 26 Décembre 2018

III. CALENDRIER DE NEGOCIATION

Conformément à l'article 2.4.3. des règles de marché Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après les dates d'ouverture à la Négociation de PEGAS Spot pour l'année civile **2018**. Les séances de Négociation sur le Segment de Marché PEGAS Spot ont lieu 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Conformément à l'article 2.4.3 et à l'Avis relatif aux Caractéristiques des Produits des règles de marché de Powernext® Commodities :

- WD (Within-Day) : produit négociable chaque jour ouvré pour livraison le même jour, en tenant compte d'un délai avant livraison (« lead time ») de trois heures
- DA (Day-Ahead) : produit négociable chaque jour ouvré pour livraison le jour ouvré suivant, ou, par exception, le jour communiqué par Avis
- WE (Week-End) : produit négociable le jeudi et le vendredi précédant un week-end pour livraison les samedi et dimanche, ou les jours communiqués par Avis
- SAT (Saturday) : produit négociable le jeudi et le vendredi précédant un samedi, ou les jours communiqués ci-dessous, pour livraison le samedi
- SUN (Sunday) : produit négociable du jeudi au samedi précédant un dimanche, ou les jours communiqués ci-dessous, pour livraison le dimanche
- BH (Bank Holiday) : produit négociable les deux jours ouvrés précédant un ou plusieurs jours non ouvrés consécutifs (communiqués par Avis) pour livraison ce ou ces jours non ouvrés; le calendrier des jours non ouvrés est communiqué ci-dessous
- ID (Individual Day) : produit négociable le premier jour ouvré précédant un jour férié (défini par Avis), ou les jours communiqués ci-dessous, pour livraison le jour suivant ce jour férié
- HR (Hourly) : produit négociable chaque jour ouvré pendant 24 heures pour livraison sur une heure donnée.

à l'exception des contrats suivants, dont les périodes de livraison sont adaptées pour tenir compte des jours non-ouvrés indiqués précédemment :

BANK HOLIDAYS

Tradable product		First day of trading	Last day of trading	Number of delivery days	Delivery start	Delivery End
New Year's Day 2018-01-01	New Year's Day	28/12/2017 03:00	01/01/2018 03:00	1	01/01/2018 06:00	02/01/2018 06:00
Good Friday 2018-03-30	Good Friday	28/03/2018 03:00	30/03/2018 03:00	1	30/03/2018 06:00	31/03/2018 06:00
Easter Monday 2018-04-02	Easter Monday	28/03/2018 03:00	02/04/2018 03:00	1	02/04/2018 06:00	03/04/2018 06:00
Early May BH 2018-05-07	Early May BH	03/05/2017 03:00	07/05/2018 03:00	1	07/05/2018 06:00	08/05/2018 06:00
Spring BH 2018-05-28	Spring BH	24/05/2018 03:00	28/05/2018 03:00	1	28/05/2018 06:00	29/05/2018 06:00
Summer BH 2018-08-27	Summer BH	23/08/2018 03:00	27/08/2018 03:00	1	27/08/2018 06:00	28/08/2018 06:00
Xmas Day 2018-12-25	Xmas Day	21/12/2018 03:00	25/12/2018 03:00	1	25/12/2018 06:00	26/12/2018 06:00
Boxing Day 2018-12-26	Boxing Day	21/12/2018 03:00	26/12/2018 03:00	1	26/12/2018 06:00	27/12/2018 06:00

INDIVIDUAL DAYS Non BH

Tradable product		First day of trading	Last day of trading	Number of delivery days	Delivery day	Delivery End
May 2, 2018	Day after Labour Day	30/04/2018 03:00	01/05/2018 03:00	1	02/05/2018 06:00	03/05/2018 06:00
May 9, 2018	Day after Victory Day	07/05/2018 03:00	08/05/2018 03:00	1	09/05/2018 06:00	10/05/2018 06:00
May 11, 2018	Day after Ascension Day	09/05/2018 03:00	10/05/2018 03:00	1	11/05/2018 06:00	12/05/2018 06:00
May 22, 2018	Day after Whit Monday	18/05/2018 03:00	21/05/2018 03:00	1	22/05/2018 06:00	23/05/2018 06:00
June 1, 2017	Day after Fronleichnam	30/05/2018 03:00	31/05/2018 03:00	1	01/06/2018 06:00	02/06/2018 06:00
July 6, 2018	Day after St Cyril and St Methodius Day	04/07/2018 03:00	05/07/2018 03:00	1	06/07/2018 06:00	07/07/2018 06:00
August 16, 2018	Day after Assumption Day	14/08/2018 03:00	15/08/2018 03:00	1	16/08/2018 06:00	17/08/2018 06:00
October 1, 2018	Day after Statehood Day	27/09/2018 03:00	28/09/2018 03:00	1	01/10/2018 00:00	02/10/2018 00:00
October 4, 2018	Day after German National Day	02/10/2018 03:00	03/10/2018 03:00	1	04/10/2018 06:00	05/10/2018 06:00
October 29, 2018	Day after Austrian National Day	25/10/2018 03:00	26/10/2018 03:00	1	29/10/2018 06:00	30/10/2018 06:00
November 1, 2018	Day after Reformation	30/10/2018 03:00	31/10/2018 03:00	1	01/11/2018 06:00	02/11/2018 06:00
November 2, 2018	Day after All Saints' Day	31/10/2018 03:00	01/11/2018 03:00	1	02/11/2018 06:00	03/11/2018 06:00
November 22, 2018	Day after day of repentance and prayer	20/11/2018 03:00	21/11/2018 03:00	1	22/11/2018 06:00	23/11/2018 06:00
December 27, 2018	Day after Christmas and Boxing Day	21/12/2018 03:00	22/12/2018 03:00	1	27/12/2018 06:00	28/12/2018 06:00

SATURDAY & SUNDAY

Tradable product	First day of trading	Last day of trading	Number of delivery days	Delivery start	Delivery End
SAT 2018-03-31	28/03/2018 03:00	31/03/2018 03:00	1	31/03/2018 06:00	01/04/2018 06:00
SUN 2018-04-01	28/03/2018 03:00	01/04/2018 03:00	1	01/04/2018 06:00	02/04/2018 06:00

WE

Tradable product	First day of trading	Last day of trading	Number of delivery days	Delivery start	Delivery End
WE 2018-03-30/02	28/03/2018 03:00	30/03/2018 03:00	4	30/03/2018 06:00	03/04/2018 06:00
WE 2018-05-05/07	03/05/2017 03:00	05/05/2018 03:00	3	05/05/2018 06:00	08/05/2018 06:00
WE 2018-05-26/28	24/05/2018 03:00	26/05/2018 03:00	3	26/05/2018 06:00	29/05/2018 06:00
WE 2018-08-25/27	23/08/2018 03:00	25/08/2018 03:00	3	25/08/2018 06:00	28/08/2018 06:00

Avis de Paramétrage

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2018-38

01/11/2018

1 Organismes de Livraison sur PEGAS Spot

Conformément à l'article 2.1.3, Powernext SAS publie ci-après la liste des organismes de Livraison sur PEGAS Spot :

- GRTgaz, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel possédé précédemment par Gaz de France,
- **Teréga**, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel du sud-ouest de la France,
- Fluxys, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel de la zone belge,
- NetConnect Germany GmbH & Co. KG, Gestionnaire de Zone de Marché en Allemagne
- GASPOOL Balancing Services GmbH, Gestionnaire de Zone de Marché en Allemagne
- Gasunie transport Services B.V., gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel de la zone néerlandaise
- National Grid, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel de la zone anglaise
- Energinet.dk, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel de la zone danoise
- Central European Gas Hub AG
- NET4GAS, gestionnaire de réseau de transport de gaz en République Tchèque

2 Assistance opérationnelle

Les Membres bénéficient d'une assistance téléphonique portant sur l'utilisation de Global Vision et notamment :

- les questions relatives aux fonctionnalités du Système de Négociation,
- les dysfonctionnements éventuels de ce système.

L'assistance opérationnelle est assurée 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par les moyens de communication suivants :

	E-mail	Téléphone
Lundi à Vendredi, aux heures d'ouverture (08h00 à 18h30 CET)	gas@powernext.com	+33 1 73 03 96 24
En dehors des horaires d'ouverture (ainsi que les Week-ends et jours fériés)	gasduty@powernext.com	

En dehors des horaires d'ouverture, un service limité est assuré aux membres. Par exemple, les paramétrages de compte ou les transactions « on behalf » ne sont pas assurés.

Cette assistance porte exclusivement sur ce système et ne couvre pas les dysfonctionnements liés à la configuration des équipements des Membres ou à la connexion Internet.

3 Annulation des transactions

Conformément à l'Article 1.4.2.9 1°) des Règles de Marché Powernext® Commodities, les demandes d'annulation doivent être transmises à Powernext SAS (aux numéros de support précisés ci-dessus) au plus tard dans un délai de dix (10) minutes après l'Appariement. Powernext SAS informe le marché de l'issue de la procédure.

Pour les Produits WD sur NCG, GASPOOL, ZTP, ZTP L, ZEE, TTF, ETF et CEGH VTP l'annulation ne peut être faite que si la Transaction a été conclue plus de vingt (20) minutes avant l'heure suivante. En conséquence, l'annulation des transactions sur le marché CEGH VTP Within-Day n'est pas autorisée.

Pour les Produits DA, WE, Sat, Sun, BH et ID sur tous les hubs PEGAS Spot et pour les produits WD sur NBP et **PEG**, l'annulation ne peut être faite que si la Transaction a été conclue plus de vingt (20) minutes avant le début du produit suivant.

Pour les Produits HR, l'annulation ne peut être faite que si la Transaction a été conclue plus de vingt (20) minutes avant la fin de la période de négociation du produit.

4 Références de prix PEGAS Spot WDRP

Conformément à l'article 2.5.2 des Règles de marché de Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après la liste des Produits pour lesquels Powernext SAS publiera la référence de prix PEGAS Spot WDRP ("Within Day Reference Price") :

PEG WD	TTF WD	NCG WD	GASPOOL WD	ETF WD	CEGH VTP WD	ZTP WD
--------	--------	--------	------------	--------	-------------	--------

5 Références de prix PEGAS Spot EGS

Conformément à l'article 2.5.2 des Règles de marché de Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après la liste des Produits pour lesquels Powernext SAS publiera la référence de prix PEGAS Spot EGS ("European Gas Spot Index") :

PEG DA PEG WE PEG BH	TTF DA TTF WE TTF BH	NCG DA NCG WE NCG BH	GASPOOL DA GASPOOL WE GASPOOL BH	ETF DA ETF WE ETF BH	CEGH VTP DA CEGH VTP WE CEGH VTP BH	ZTP DA ZTP WE ZTP BH	CZ VTP DA CZ VTP WE CZ VTP BH
----------------------------	----------------------------	----------------------------	--	----------------------------	---	----------------------------	-------------------------------------

6 PEGAS Spot EOD Price References

Conformément à l'article 2.5.2 des Règles de marché de Powernext® Commodities, Powernext SAS publie ci-après la liste des Produits pour lesquels Powernext SAS publiera la référence de prix PEGAS Spot EOD:

PEG DA PEG WE PEG BH	TTF DA TTF WE TTF BH	NCG DA NCG WE NCG BH	GASPOOL DA GASPOOL WE GASPOOL BH	ETF DA ETF WE ETF BH	CEGH VTP DA CEGH VTP WE CEGH VTP BH	ZTP DA ZTP WE ZTP BH	CZ VTP DA CZ VTP WE CZ VTP BH
----------------------------	----------------------------	----------------------------	--	----------------------------	---	----------------------------	-------------------------------------

7 Configuration et licences

7.1 Configuration de l'équipement du Membre

Les Membres doivent disposer des matériels et logiciels suivants :

- un ordinateur PC équipé d'un système d'exploitation Windows avec un pack permettant l'utilisation d'un cryptage 128 bits, un processeur d'au moins 2GHz et Pentium class, une RAM d'au moins 2GB et un des systèmes d'exploitation suivants :
 - Microsoft Windows Vista Business
 - Microsoft Windows XP with service pack 2
 - Microsoft Windows 7.
- un firewall doté des ports suivants ouverts :
 - TCP 12995
 - TCP 12997
 - TCP 443
- une connexion et navigateur Internet Explorer version 6 ou supérieure.

7.2 Licence d'utilisation du Système Global Vision

Avant d'utiliser le système Global Vision, les Membres doivent accepter les termes de la licence d'utilisation de ce système. Cette licence apparaît sous la forme électronique lors de la première utilisation de ce système.

En cas de résiliation de la licence mentionnée au présent article ou de la Convention d'Accès à la Négociation, les Membres doivent supprimer le système Global Vision de tous leurs équipements.

7.3 Documentation fonctionnelle et technique

La documentation visée à l'article « documentation technique » de la Convention d'Accès à la Négociation est fournie par Powernext SAS par tout moyen.

Cette documentation a pour objet d'apporter les explications nécessaires à l'utilisation du logiciel Global Vision. Elle est susceptible d'évoluer et n'a pas de caractère contractuel. Ces prescriptions doivent être suivies pour la bonne utilisation du Système de Négociation.

7.4 Échange d'informations

→ Configuration normale

	Transmission des ordres		Publication des transactions	
Information communiquée	Prix Volumes Type d'ordre Heure de transmission		Prix Volumes Heure de la transaction	
Plage horaire	En temps réel, pendant toute la durée d'ouverture du carnet d'ordres		En temps réel, dès l'exécution de la transaction, pendant toute la durée de la séance de négociation	
Émetteur	Membres		Powernext SAS	
Destinataire	Powernext SAS		Membres	
Système primaire	Plateforme GlobalVision			
Système secondaire	Courriel / Téléphone			
	Transmission des documents Back-Office			
Information communiquée	Fichiers « Trades »	Factures de Commissions	Factures de Membership, Licences GV, autres frais	
Plage horaire/Fréquence d'envoi	A intervalles réguliers pendant la séance de négociation	Mensuelle	Trimes	
Émetteur	Powernext SAS	Powernext SAS	Powernext SAS	
Destinataire	Membres Négociateurs	Membres Négociateurs	Membres Négociateurs	
Système primaire	FTP Powernext	FTP Powernext	FTP Powernext	
Système secondaire	-	-	-	

→ Configuration dégradée

En cas d'indisponibilité du système de négociation :

- la négociation est suspendue ;
- Powernext SAS informe alors les Membres par mail de la suspension de la négociation, et de l'horaire de reprise.

Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2018-39

01/11/2018

Powernext SAS a élaboré une méthodologie pour déterminer les références de prix PEGAS Spot EOD. Les buts du présent document sont les suivants :

- Décrire la méthodologie employée pour le calcul des références de prix PEGAS Spot EOD et donner les valeurs des paramètres utilisés pour les calculs ;
- Indiquer dans quelles situations les références de prix PEGAS Spot EOD sont déterminées par un Comité des Prix.

Les références de prix Powernext Gas Spot EOD sont calculées pour les Produits suivants :

- PEGAS Spot PEG
- PEGAS Spot TTF
- PEGAS Spot NCG
- PEGAS Spot GASPOOL
- PEGAS Spot ETF
- PEGAS Spot CEGH VTP
- PEGAS Spot ZTP
- PEGAS CEGH Spot CZ VTP

Index

ETAPE 1 :	DEFINITION DE LA DUREE PERIODE DE CLOTURE
ETAPE 2 :	FILTRAGE DES ORDRES ET DES TRANSACTIONS DE VOLUME SUFFISANT
ÉTAPE 3:	DETERMINATION DE LA DUREE CUMULEE DE FOURCHETTE
ÉTAPE 4:	CALCUL DE LA DEMANDE MOYENNE ET DE L'OFFRE MOYENNE
ETAPE 5:	CALCUL DU MILIEU MOYEN ET DE LA FOURCHETTE MOYENNE
ETAPE 6:	CALCUL DU PRIX TRANSACTION MOYEN PONDERE
ETAPE 7:	CONDITION D'ORGANISATION D'UN COMITE DES PRIX
ETAPE 8:	CALCUL DES REFERENCES DE PRIX PEGAS SPOT EOD
ETAPE 9:	ARRONDI DES REFERENCES DE PRIX PEGAS SPOT EOD

La méthodologie présentée ci-dessous s'applique aux Produits suivants de PEGAS Spot :

- PEG DA
- PEG WE
- PEG BH
- TTF DA
- TTF WE
- TTF BH
- NCG DA
- NCG WE
- NCG BH
- GASPOOL DA
- GASPOOL WE
- GASPOOL BH
- ETF DA
- ETF WE
- ETF BH
- CEGH VTP DA
- CEGH VTP WE
- CEGH VTP BH
- ZTP DA
- ZTP WE
- ZTP BH
- CZ VTP DA
- CZ VTP WE
- CZ VTP BH

La Période de Clôture est la période de détermination des références de prix PEGAS Spot EOD. Powernext SAS récupère sur cette période l'ensemble des données qui sont nécessaires à la détermination des références de prix PEGAS Spot EOD. Ces références de prix PEGAS Spot EOD sont déterminées selon la méthodologie suivante.

Etape 1 : Définition de la Durée Période De Clôture

La méthodologie pour déterminer les références de prix PEGAS Spot EOD est basée sur une Période de Clôture de 15 minutes **le dernier jour de négociation de chaque Produit (par exemple le vendredi seulement pour un contrat week-end standard)** (Durée Période De Clôture). Pour chaque Produit, cette Période de Clôture débute et se termine aux horaires spécifiés ci-dessous :

Produit	Période de Clôture (horaire CET)
PEG WD	03h45-04h00 pm
PEG DA	05h15-05h30 pm
PEG WE	05h15-05h30 pm
PEG BH	05h15-05h30 pm
TTF WE	17h15-17h30
TTF BH	17h15-17h30
NCG DA	17h15-17h30
NCG WE	17h15-17h30
NCG BH	17h15-17h30
GASPOOL DA	17h15-17h30
GASPOOL WE	17h15-17h30
GASPOOL BH	17h15-17h30
ETF DA	17h15-17h30
ETF WE	17h15-17h30
ETF BH	17h15-17h30
CEGH VTP DA	17h15-17h30
CEGH VTP WE	17h15-17h30
CEGH VTP BH	17h15-17h30
ZTP DA	17h15-17h30
ZTP WE	17h15-17h30
ZTP BH	17h15-17h30
CZ VTP DA	17h15-17h30
CZ VTP WE	17h15-17h30
CZ VTP BH	17h15-17h30

Table 1 – Horaires de la Période de Clôture

Etape 2 : filtrage des Ordres et des Transactions de volume suffisant

Le Volume Minimal de Clôture est le volume minimum d'une Transaction ou d'un Ordre pour qu'il soit pris en compte dans le calcul de détermination des références de prix PEGAS Spot EOD.

Le milieu des Fourchettes (« Spreads ») et les Transactions (pondérées par leur volume) durant la Période de Clôture sont tous deux pris en compte. **Les Ordres d'achat/vente et les Transactions dont le volume est strictement inférieur au volume indiqué dans la Table 2 ne sont pas pris en compte.**

Produit	Volume Minimum
PEG WD	240 MWh/jour
PEG DA	240 MWh/jour
PEG WE	240 MWh/jour
PEG BH	240 MWh/jour
TTF DA	10 MW
TTF WE	10 MW
TTF BH	10 MW
NCG DA	10 MW
NCG WE	10 MW
NCG BH	10 MW
GASPOOL DA	10 MW
GASPOOL WE	10 MW
GASPOOL BH	10 MW
ETF DA	10 MW
ETF WE	10 MW
ETF BH	10 MW
CEGH VTP DA	10 MW
CEGH VTP WE	10 MW
CEGH VTP BH	10 MW
ZTP DA	10 MW
ZTP WE	10 MW
ZTP BH	10 MW
CZ VTP DA	10 MW
CZ VTP WE	10 MW
CZ VTP BH	10 MW

Table 2- Volumes Minimums pour les Ordres et les Transactions

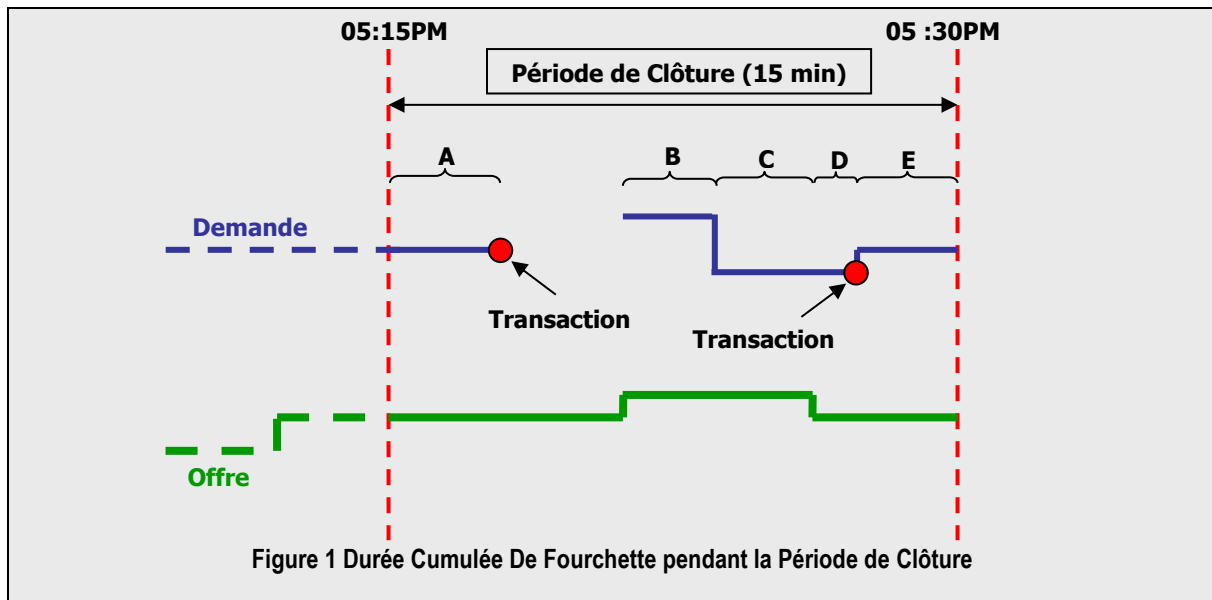
Étape 3: détermination de la Durée Cumulée De Fourchette

La Durée Cumulée De Fourchette est la valeur cumulée des durées pendant la Période de Clôture pour lesquelles des Fourchettes sont observées. Elle est définie comme le temps cumulé pour lequel les Ordres d'achat et de vente affichés à l'écran ont un volume suffisant (cf. Table 1).

Exemple

Des Ordres de volume suffisant durant les 15 minutes de la Période de Clôture sont représentés sur la figure 1. La Période de Clôture est décomposée en sous périodes pour lesquelles les prix de la meilleure offre et de la meilleure demande restent constants. Si l'un de ces prix est modifié, une nouvelle sous période est créée. Les intervalles durant lesquels ni l'Ordre d'achat ni l'Ordre de vente de volume suffisant ne sont pas pris en compte. Par exemple dans la figure 1, entre les périodes A et B, il n'y a pas d'Ordre de vente (ou bien l'Ordre de vente est en dessous du volume minimum).

Durée Cumulée De Fourchette = Durée(A) + Durée(B) + Durée(C) + Durée(D) + Durée(E)



Étape 4: calcul de la Demande Moyenne et de l'Offre Moyenne

La Demande Moyenne est la valeur moyenne des meilleurs Ordres de vente pendant la Durée Cumulée De Fourchette.

Exemple:

Si la Durée Cumulée De Fourchette est composée de 5 sous périodes A, B, C, D, E :

$$\text{DemandeMoyenne} = [\text{Durée(A)} \times \text{Demande(A)} + \text{Durée(B)} \times \text{Demande(B)} + \text{Durée(C)} \times \text{Demande(C)} + \text{Durée(D)} \times \text{Demande(D)} + \text{Durée(E)} \times \text{Demande(E)}] / \text{DuréeCumuléeDeFourchette}$$

L'Offre Moyenne est la valeur moyenne des meilleurs Ordres d'achat pendant Durée Cumulée De Fourchette.

Exemple

Si la Durée Cumulée De Fourchette est composée de 5 sous périodes A, B, C, D, E :

$$\text{OffreMoyenne} = [\text{Durée(A)} \times \text{Offre(A)} + \text{Durée(B)} \times \text{Offre(B)} + \text{Durée(C)} \times \text{Offre(C)} + \text{Durée(D)} \times \text{Offre(D)} + \text{Durée(E)} \times \text{Offre(E)}] / \text{DuréeCumuléeDeFourchette}$$

Étape 5: calcul du Milieu Moyen et de la Fourchette Moyenne

Le Milieu Moyen est la valeur moyenne entre la Demande Moyenne et l'Offre Moyenne:

$$\text{Milieu Moyen} = (\text{Demande Moyenne} + \text{Offre Moyenne}) / 2$$

La Fourchette Moyenne est la différence entre la Demande Moyenne et l'Offre Moyenne:

$$\text{Fourchette Moyenne} = \text{Demande Moyenne} - \text{Offre Moyenne}$$

Étape 6: calcul du Prix Transaction Moyen Pondéré

Le Prix Transaction Moyen Pondéré est la valeur moyenne du prix des Transactions simples (de volume suffisant) pondérées par leur volume.

Les Prix Synthétiques des Transactions résultant d'une Transaction portant sur un Spread de Produit sont pris en compte dans ce calcul.

Exemple pour le PEG :

Si deux Transactions de volume suffisant sont observées au PEG ou sur un Spread de Produits contenant le PEG durant la Période de Clôture :

$$\text{PrixTransactionMoyenPondéré} = \frac{[\text{Prix}(\text{Transaction1}) * \text{Volume}(\text{Transaction1}) + \text{Prix}(\text{Transaction2}) * \text{Volume}(\text{Transaction2})]}{[\text{Volume}(\text{Transaction1}) + \text{Volume}(\text{Transaction2})]}$$

Etape 7: Condition d'organisation d'un Comité des Prix

Un **Comité des Prix** est organisé pour un instrument donné **si aucune Transaction n'a été enregistrée et si au moins l'une des deux conditions** sur les valeurs de la Durée Cumulée De Fourchette (condition A) et/ou la Fourchette Moyenne (condition B) **n'est pas remplie** :

Condition A (Durée Cumulée de Fourchette Minimum)

$$\text{DuréeCumulée DeFourchette} \geq 0.2 * \text{DuréePériodeDeClôture}$$

Pour CZ VTP :

$$\text{DuréeCumulée DeFourchette} \geq 0.07 * \text{DuréePériodeDeClôture}$$

Condition B (Niveau Maximum de la Fourchette Moyenne)

$$\text{FourchetteMoyenne} \leq \text{MaxFourchette}[\text{instrument}]$$

MaxFourchette est la valeur moyenne de la Fourchette maximale qu'un Produit peut avoir pour être pris en compte. Les valeurs de MaxFourchette pour chaque Produit sont indiquées dans la Table 3 ci-dessous :

Produit	MaxFourchette
PEG WD	1,40 €/MWh
PEG DA	0,60 €/MWh
PEG WE	0,60 €/MWh
PEG BH	0,60 €/MWh
TTF DA	0,40 €/MWh
TTF WE	0,40 €/MWh
TTF BH	0,40 €/MWh
NCG DA	0,40 €/MWh
NCG WE	0,40 €/MWh
NCG BH	0,40 €/MWh
GASPOOL DA	0,40 €/MWh
GASPOOL WE	0,40 €/MWh
GASPOOL BH	0,40 €/MWh
ETF DA	1,20 €/MWh
ETF WE	1,20 €/MWh
ETF BH	1,20 €/MWh
CEGH VTP DA	0,40 €/MWh
CEGH VTP WE	0,40 €/MWh
CEGH VTP BH	0,40 €/MWh
ZTP	1,20 €/MWh
ZTP	1,20 €/MWh
ZTP	1,20 €/MWh
CZ VTP DA	0,50 €/MWh
CZ VTP WE	0,50 €/MWh
CZ VTP BH	0,50 €/MWh

Table 3- valeurs de MaxFourchette (€/MWh)**Exemple:**

- ❖ Pour un Produit PEG DA, si les Ordres d'achat et de vente ont un volume supérieur à 240 MWh/jour pour une durée cumulée de deux minutes seulement (moins de 20% de 15 minutes) et s'il n'y a pas de Transaction sur ce Produit ni sur un Spread de Produits contenant le PEG pendant la Période de Clôture, un Comité des Prix est organisé pour ce Produit.
- ❖ Pour un Produit PEG DA, si la valeur moyenne de la Fourchette est de 0,60 €/MWh et s'il n'y avait pas de Transaction sur ce Produit ni sur un Spread de Produits contenant le PEG durant la Période de Clôture, un Comité des Prix est organisé pour ce Produit.

Quand un Comité des Prix est organisé, Powernext SAS utilise les prix donnés par le Comité des Prix pour déterminer les références de prix PEGAS Spot EOD des Produits concernés.

Etape 8: calcul des prix PEGAS Spot EOD

Dans le cas où les conditions donnant lieu à l'organisation d'un Comité des Prix ne sont pas réunies, les références de prix PEGAS Spot EOD sont déterminées selon les règles suivantes :

- ➔ **Si 3 Transactions ou plus** de volume suffisant ont eu lieu durant la Période de Clôture pour ce Produit (y compris les Transactions provenant de Spreads sur ce Produit) alors :
Référence de prix PEGAS Spot EOD = PrixTransactionMoyenPondéré
- ➔ **Si 1 ou 2 Transaction(s)** de volume suffisant a eu lieu durant la Période de Clôture pour ce Produit (y compris les Transactions provenant de Spreads sur ce Produit) et **les conditions A et B sont satisfaites**, alors :
Référence de prix PEGAS Spot EOD = $1/4 * \text{MilieuMoyen} + 3/4 * \text{PrixTransactionMoyenPondéré}$
- **Si 1 ou 2 Transaction(s) de volume suffisant a eu lieu durant la Période de Clôture pour ce Produit (y compris les Transactions provenant de Spreads sur ce Produit) et l'une des deux conditions (ou les deux conditions) A et B n'est pas (ne sont pas) satisfaite(s)** alors
Référence de prix PEGAS Spot EOD = PrixTransactionMoyenPondéré
- ➔ **Si aucune Transaction de volume suffisant** n'a eu lieu durant la Période de Clôture pour ce Produit (ni pour un Spread sur ce Produit) et que les conditions A et B sont satisfaites, alors:
Référence de prix PEGAS Spot EOD = MilieuMoyen

Etape 9: arrondi des références de prix PEGAS Spot EOD

Les références de prix PEGAS Spot EOD sont arrondies à trois décimales.

Méthodologie pour la détermination des références de prix PEGAS

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2018-40

01/11/2018

1) PEGAS Spot WDRP

Les références de prix Powernext Gas Spot WDRP sont calculées pour les Produits suivants :

- PEGAS Spot PEG
- PEGAS Spot ZTP
- PEGAS Spot ETF
- PEGAS Spot CEGH VTP
- PEGAS Spot TTF
- PEGAS Spot NCG
- PEGAS Spot GPL

Les références de prix Powernext Gas Spot WDRP sont calculées tous les jours selon l'article 1 de l'Avis « Jours ouvrés et calendriers de négociation » et prennent en considération les transactions réalisées entre 8h00 am et 06h00 pm CET.

→ Méthodologie:

A l'issue de la Séance de Négociation, la référence de Prix PEGAS Spot WDRP est définie comme la moyenne des prix des Transactions pondérée par leur volume sur le ou les Produit(s) considéré(s).

Les Prix Synthétiques des Transactions résultant d'une Transaction portant sur un Spread de Produits sont pris en compte dans ce calcul.

Si aucune Transaction simple n'a eu lieu pendant la journée, alors la Référence de prix PEGAS Spot est définie comme étant égale à la Référence de prix PEGAS Spot EGS1 du jour de livraison correspondant.

2) PEGAS Spot EGS1

Les références de prix Powernext Gas Spot EGS1 sont calculées pour les Produits suivants :

- PEGAS Spot PEG
- PEGAS Spot ZTP
- PEGAS Spot ETF
- PEGAS Spot CEGH VTP
- PEGAS Spot TTF
- PEGAS Spot NCG
- PEGAS Spot GPL
- PEGAS CEGH Spot CZ VTP

Les références de prix Powernext Gas Spot EGS1 sont calculées les jours ouvrés selon l'article 1 de l'Avis « Jours ouvrés et calendriers de négociation » et prennent en considération les transactions réalisées entre 8h00 am et 06h00 pm CET.

→ Méthodologie:

A l'issue de la Séance de Négociation, la référence de Prix PEGAS Spot EGS1 est définie comme la moyenne des prix des Transactions pondérée par leur volume sur le Produit considéré.

Les Prix Synthétiques des Transactions résultant d'une Transaction portant sur un Spread de Produits sont pris en compte dans ce calcul.

Si aucune Transaction simple n'a eu lieu pendant la journée, alors la Référence de prix PEGAS Spot EGS1 est définie comme étant égale à la Référence de prix PEGAS Spot EOD.

Limites de négociation sur PEGAS Spot

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2016-94

01/12/2016

Conformément à l'article 2.4.2 des Règles de Marché Powernext® Commodities, Powernext SAS décrit ci-après le système de limites de négociation en place sur PEGAS Spot.

1. Transmission des limites de négociation de ECC à Powernext

ECC transmet les limites de négociation à Powernext SAS, Powernext SAS applique les trading limits aux Membres qui sont réputés avoir accepté d'utiliser cette fonctionnalité avec leur Membre Compensateur. Conformément aux ECC Clearing Conditions, le Membre Compensateur doit s'accorder au préalable de la valeur de la limite de négociation avec le Membre avant que celle-ci ne soit transférée à ECC.

Chaque Membre, et par conséquent ses Comptes de Trading, sont identifiés par Powernext SAS à partir du code des Comptes de Compensation reçu pour chaque limite envoyée par ECC. Powernext SAS reçoit les informations concernant les limites de négociation (Limite Initiale) de ECC, lequel a précédemment reçu ces informations du Membre Compensateur. Un membre pour lequel Powernext SAS n'aura pas reçu de limite de négociation de la part d'ECC ne se verra pas attribuer de limite.

Les Membres sont, par conséquent, impactés conformément aux Comptes de Compensations transmis par ECC. Dans le cadre de la négociation pour le compte d'un tiers, les limites s'appliqueront conformément aux Comptes de Compensation qui correspondent aux Comptes utilisés pour la Compensation des Transactions.

Powernext SAS reçoit chaque jour ouvré entre 16:00 et 17:00 pm CET une mise à jour des limites de négociation de la part de ECC correspondant à la valeur reçue du Membre Compensateur. Cette mise à jour est appliquée sur PEGAS Spot.

La mise à jour quotidienne ne s'applique pas sur les Ordres déjà présents dans le Carnet d'Ordres. Ces Ordres restent actifs jusqu'à leur retrait du système de négociation (appariement ou retrait manuel par le négociateur ou par Powernext SAS).

2. Règles d'application des limites de négociation sur PEGAS Spot

Powernext SAS applique la limite de négociation reçue d'ECC pour un Membre donné sur chaque Ordre entré ou exécuté sur PEGAS Spot. Les Ordres et les Transactions qui ne sont pas conformes à la limite de négociation ne sont pas acceptés sur la plateforme de négociation. La limite de négociation est réinitialisée au niveau de la Limite Initiale chaque jour ouvré à 16:00 pm CET (ECC booking cut).

La limite de négociation est définie en Euros. La valeur des Ordres et des Transactions qui ne sont pas libellés en Euros tels que définis dans l'Avis Tarifs, Factures, TVA est convertie en fonction du taux de change de la Banque Centrale Européenne.

La Limite Disponible d'un Membre est définie comme la différence entre la Limite Initiale et l'exposition de tous les Ordres actifs, à laquelle est ajouté le paiement net de toutes les Transactions exécutées depuis le dernier ECC booking cut. Le paiement net ne peut pas être inférieur à zéro, de telle sorte que la Limite Disponible ne peut pas excéder la valeur de la Limite Initiale.

$$\text{Limite Disponible} = \text{Limite Initiale} - \text{Max}(\text{Montant net du paiement des Transactions} ; 0) - \text{Exposition des Ordres}$$

L'exposition financière d'un Ordre actif est définie comme le montant net du paiement qui serait dû par le membre si l'Ordre était exécuté. L'exposition financière des Ordres pouvant entraîner un paiement envers le Membre est définie à zéro. Seules les Transactions exécutées depuis le dernier ECC booking cut sont considérées, permettant aux Transactions à la vente de compenser les Transactions à l'achat réalisées dans ce même laps de temps.

Le tableau ci-dessous résume les impacts de la négociation sur la Limite Disponible :

Action	Impact sur la Limite Disponible	Commentaire
Entrée d'un Ordre à l'achat	↓	Autorisé seulement si la Limite Disponible reste ≥ 0
Entrée d'un Ordre à la vente	=	Toujours autorisé
Annulation d'un Ordre à l'achat	↑	Toujours autorisé
Annulation d'un Ordre à la vente	=	Toujours autorisé
Négociation d'un Ordre à l'achat	=	Exposition déjà prise en considération lors de l'entrée de l'Ordre
Négociation d'un Ordre à la vente	↑	Exposition considérée uniquement contre les Transactions à l'achat réalisées depuis le dernier ECC booking cut
Transaction à l'achat	↓	Autorisé seulement si la Limite Disponible reste ≥ 0
Transaction à la vente	↑	Exposition considérée uniquement contre les Transactions à l'achat réalisées depuis le dernier ECC booking cut

La valeur des Ordres sur les Spreads entre Produits est prise en considération. Les Ordres à l'achat à prix négatif sont considérés comme des Ordres à la vente tandis que les Ordres à la vente à prix négatif sont considérés comme des Ordres à l'achat.

Seule la quantité visible des Ordres à quantité cachée est prise en considération. Quand l'Ordre à quantité cachée est exécuté, la nouvelle quantité visible sera considérée comme étant un nouvel Ordre et sera contrôlée en fonction de la dernière valeur de la limite de négociation.

L'annulation d'une ou plusieurs Transaction(s) prévaut toujours sur la valeur de la Limite Disponible.

Les Membres peuvent contacter l'Assistance opérationnel tel que défini dans l'Avis de Paramétrage pour connaître le niveau de leur Limite Disponible.

3. Procédure et conséquences en cas de problème technique

Comme indiqué à l'article 2.4.2 des Règles de Marché Powernext® Commodities, dans le cas où un problème technique empêcherait Powernext de vérifier la conformité des Ordres avec les limites de négociation, Powernext communiquera au plus tôt sur le problème technique en question et les Membres devront néanmoins continuer à respecter leur limite de négociation. Dans ce cas-là, Powernext décline toute responsabilité si le Membre ne respectait pas les limites s'appliquant à lui.

Session d'enchères sur PEGAS CEGH VTP Within-Day

POWERNEXT® COMMODITIES / PEGAS Spot

Avis n° COMMODITIES -2017- 45

05/09/2017

Les sessions d'enchères sur le produit CEGH VTP Within-Day sont opérées en 24/7 afin de permettre l'équilibrage du hub CEGH VTP par l'Organisme de Livraison Autrichien.

1. Sessions et phases de négociation

Les contrats PEGAS CEGH Within-Day contracts sont offerts en négociation continu pendant les 45 premières minutes de chaque heure.

Les Sessions d'Enchères sur le contrat PEGAS CEGH VTP Within-Day ont lieu au cours des 15 dernières minutes de chaque heure.

Les membres sont informés via la plateforme de négociation de l'ouverture et la fermeture des sessions de négociation continues ou d'enchères.

La Session d'Enchère sur le produit CEGH VTP Within-Day est organisée selon les phases de négociation suivantes :

- Phase de Soumission des Ordres : tous les membres peuvent poser des Ordres dans le Carnet d'Ordres. Aucune exécution n'a lieu.
- Phase d'Enchère: elle démarre aléatoirement entre la 30^{ème} et la 10^{ème} secondes avant la fin de l'heure. La plateforme de négociation gèle les Ordres disponibles en Carnet, détermine le prix d'exécution puis exécute les Ordres à un prix unique.
- Après la phase d'Enchère : le marché est fermé jusqu'à la fin des 10 premières secondes de l'heure suivante, pour permettre aux Membres de modifier ou supprimer leurs Ordres.

Après la fin de la Session d'Enchères, le produit Within-Day est à nouveau disponible en Session Continue.

2. Execution des ordres

Les ordres postés sur PEGAS CEGH VTP Within-Day avant et pendant la session d'enchères peuvent être entièrement ou partiellement exécutés pendant la phase d'exécution.

Les règles d'exécution des ordres assurent que les Ordres soient exécutés en respectant la Limite des Prix définie dans les Ordres et selon les règles de détermination des prix ci-dessous.

Le prix déterminé par le Trading System selon l'algorithme « Maximization of the executable volume with minimization of the market surplus », dont les règles sont les suivantes:

- (1) Maximisation du volume exécutable avec minimisation de l'excédent du marché.
- (2) Si plusieurs prix sont possibles, la pression de marché est corrigée en utilisant le prix le plus pertinent si la pression est du côté de l'achat ou de la vente.
- (3) Si un côté de la pression du marché n'est pas pertinente, l'algorithme choisira le prix qui est le plus proche du Prix de Référence fourni par Powernext.

Tous les Ordres sont exécutés automatiquement à un prix unique selon les règles de détermination des prix.

3. Le Prix de Référence

Le Prix de Référence utilisé par Powernext sera le dernier Prix de Référence disponible CEGH VTP EGSI (anciennement Prix de Référence DAP), calculé chaque jour sur les contrats Day-Ahead et Weekend.